



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_126_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat de prêt à usage avec la société SCI Les Jardins de Pré Gambu

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec la société **SCI Les Jardins de Pré Gambu**, 1301 avenue de l'europe 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, représentée par **M. Charles CURCIO**, un prêt à usage pour la parcelle située à Vif cadastrée sous le n°BW 153, d'une superficie totale de 9198 ,00 m².

Ce prêt a pour objet de permettre à la commune d'utiliser la parcelle comme parking pour accueillir des véhicules lors du Tour de France (Vif – ville départ – 24/7/2025).

Il est conclu à titre gracieux et est consenti pour la durée suivante : du 24 juillet 2025 à 06h00 pour se terminer le 25 juillet 2025 à 12h00.

De signer le contrat de prêt annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*